

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération N°DCA-29092022-4

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION**

Le conseil d'administration du CCAS du Chambon-Feugerolles, dûment convoqué par monsieur le Président s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 29 septembre 2022 à 18 heures sous la présidence de madame Yvette JACQUEMONT

Date de la convocation des membres du CA : **22 septembre 2022**

Compte-rendu affiché le : **12 octobre 2022**

Nombre d'administrateurs en exercice : **11**

Nombre présents à la séance : **7**

Membres présents à la séance :

Mme JACQUEMONT, Vice-présidente, Mme AIVALIOTIS, Mme CHOUAL,
Mme CHAMPAGNAT, Mme DI DOMENICO, Mme JOURDYTH,, Mr PASIEKA,

Membres absents ayant donné pouvoir :

M FARA Président à Mme JACQUEMONT
Mme ROBERT à Mme CHAMPAGNAT
Mme GUICHARD à Mme JOURDYTH

Membres absents avec excuses :

M PRUD'HOMME LACROIX

**CCAS DU CHAMBON-FEUGEROLLES
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° DCA-29092022-4**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION**

Le Relais Petite Enfance voit ses missions évoluer et s'élargir. Une de ses missions, pour l'instant facultative, sera d'être le guichet unique de renseignements et d'orientation des modes d'accueil du jeune enfant. Les pré-inscriptions dans les structures de la collectivité pourront s'effectuer auprès de l'animatrice du relais.

Il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'admission de la manière suivante.

- la Vice-présidente du CCAS
- l'Adjointe chargée de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance
- la directrice générale des services
- les 3 responsables des structures de la petite enfance ou leur adjointe
- l'animatrice du Relais Petite Enfance
- la directrice du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil administration :

à l'unanimité (10 votes « Pour »)

APPROUVE la nouvelle composition de la commission d'admission

ONT signé au registre tous les membres présents.

La Vice-Présidente
Yvette JACQUEMONT

Certifié exécutoire compte tenu de :
- sa publication le
La Vice-présidente

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.